

DROIT PRIVÉ

PRÉCIS

Droit des transports terrestres et aériens

Barthélémy Mercadal

DAJLOZ

DELTA

SOMMAIRE



Droit des transports terrestres et aériens

1996 24273 1/5

Barthélémy Mercadal

Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers
Directeur scientifique de l'Institut
du droit international des transports (IDIT) - Rouen

DALLOZ

DELTA

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE	
LE TRANSPORT DES MARCHANDISES	
TITRE 1. — LES ACTES PRÉPARATOIRES DU TRANSPORT	7
CHAPITRE 1. — LE COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT	9
SECTION 1. — L'organisation de la profession	10
SECTION 2. — Le contrat de commission de transport	13
§ 1. — <i>Qualification du contrat de commission</i>	<i>14</i>
§ 2. — <i>Régime juridique du contrat de commission</i>	<i>19</i>
§ 3. — <i>Conclusion du contrat de commission</i>	<i>24</i>
§ 4. — <i>Exécution du contrat de commission</i>	<i>26</i>
§ 5. — <i>Responsabilité du commissionnaire de transport</i>	<i>30</i>
§ 6. — <i>Régime des actions</i>	<i>36</i>
CHAPITRE 2. — LA LOCATION DE VÉHICULES	39
SECTION 1. — La location de véhicules industriels	39
§ 1. — <i>L'organisation de la profession</i>	<i>41</i>
§ 2. — <i>Le contrat de location de véhicules industriels</i>	<i>44</i>
SECTION 2. — La location de wagons	49
SECTION 3. — La location et l'affrètement d'aéronefs	51
§ 1. — <i>La location</i>	<i>52</i>
§ 2. — <i>L'affrètement</i>	<i>54</i>

CHAPITRE 3. — L'ASSURANCE DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES	58
SECTION 1. — Le régime juridique de l'assurance sur facultés	59
SECTION 2. — Les modalités de souscription	60
SECTION 3. — Etendue de la garantie	61
SECTION 4. — Survenance d'un sinistre	63
SECTION 5. — Calcul et règlement de l'indemnité	64
SECTION 6. — Contentieux	65
TITRE 2. — LES TRANSPORTS ROUTIERS	71
INTRODUCTION	73
CHAPITRE 1. — LE CONTRAT DE TRANSPORT ROUTIER	77
SECTION 1. — Conclusion du contrat de transport routier de marchandises	83
§ 1. — Parties au contrat	83
§ 2. — Echange des consentements	85
§ 3. — Etablissement du document de transport	90
SECTION 2. — Exécution du contrat de transport routier de marchandises	97
§ 1. — Prise en charge de la marchandise	97
§ 2. — Déplacement de la marchandise	104
§ 3. — Livraison	109
§ 4. — Expédition contre remboursement	114
§ 5. — Paiement du prix	116
SECTION 3. — Réparation des dommages	119
§ 1. — Constatation des dommages	119
§ 2. — Dénonciation des dommages	122

§ 3. — Etendue de la responsabilité	124
SECTION 4. — Contentieux	138
§ 1. — Titulaire du droit d'action	138
§ 2. — Prescription	141
§ 3. — Compétence	147
§ 4. — Contentieux et transports internationaux successifs	151
CHAPITRE 2. — L'ORGANISATION DES TRANSPORTS ROUTIERS	153
SECTION 1. — L'organisation administrative	154
SECTION 2. — L'exercice de l'activité de transport routier	156
§ 1. — Transports non soumis à la réglementation des transports publics	156
§ 2. — Inscription au registre	158
§ 3. — Autorisations de transport	161
SECTION 3. — La réglementation sociale	163
SECTION 4. — Transports internationaux et cabotage	166
§ 1. — Transports internationaux	166
§ 2. — Cabotage	167
APPENDICE AU CHAPITRE 2	170
TITRE 3. — LES TRANSPORTS FERROVIAIRES	173
INTRODUCTION	175
CHAPITRE 1. — LE CONTRAT DE TRANSPORT FERROVIAIRE ..	179
SECTION 1. — Conclusion du contrat de transport ferroviaire de marchandises	185
§ 1. — Echange des consentements	185
§ 2. — Etablissement du document de transport	193

SECTION 2. — Exécution du contrat de transport ferroviaire de marchandises	197
§ 1. — <i>Prise en charge de la marchandise</i>	197
§ 2. — <i>Déplacement de la marchandise</i>	201
§ 3. — <i>Livraison</i>	206
§ 4. — <i>Expédition contre remboursement</i>	208
§ 5. — <i>Paiement du prix</i>	209
SECTION 3. — Réparation des dommages	210
§ 1. — <i>Constataction et dénonciation des dommages</i>	210
§ 2. — <i>Etendue de la responsabilité</i>	212
SECTION 4. — Contentieux	220
§ 1. — <i>Titulaire du droit d'action</i>	220
§ 2. — <i>Prescription</i>	221
§ 3. — <i>Compétence</i>	222
§ 4. — <i>Transports internationaux successifs</i>	223
CHAPITRE 2. — L'ORGANISATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES	225
SECTION 1. — <i>Du système des concessions à celui d'un établissement public industriel et commercial</i>	225
SECTION 2. — <i>Les incidences de la politique communautaire</i>	235
TITRE 4. — LES TRANSPORTS AÉRIENS	243
INTRODUCTION	245
CHAPITRE 1. — LE CONTRAT DE TRANSPORT AÉRIEN	249
SECTION 1. — <i>Conclusion du contrat</i>	250

SECTION 2. — Exécution du contrat de transport aérien de marchandises	256
§ 1. — <i>Prise en charge de la marchandise</i>	256
§ 2. — <i>Déplacement de la marchandise</i>	258
§ 3. — <i>Livraison</i>	259
§ 4. — <i>Paiement du prix</i>	261
SECTION 3. — Réparation des dommages	263
§ 1. — <i>Constataction des dommages</i>	263
§ 2. — <i>Dénonciation des dommages</i>	265
§ 3. — <i>Etendue de la responsabilité</i>	266
§ 4. — <i>Indemnisation des dommages</i>	270
SECTION 4. — Contentieux	273
§ 1. — <i>Titulaires du droit d'action</i>	273
§ 2. — <i>Prescription</i>	274
§ 3. — <i>Compétence</i>	276
§ 4. — <i>Transports aériens successifs</i>	277
CHAPITRE 2. — L'ORGANISATION DES TRANSPORTS AÉRIENS	278
SECTION 1. — <i>Le statut d'Air France</i>	278
SECTION 2. — <i>Les conditions d'accès et d'exercice de l'activité de transport aérien public</i>	279
SECTION 3. — <i>Transports internationaux et cabotage</i>	280
SECTION 4. — <i>Le statut des aéronefs</i>	283
TITRE 5. — LES TRANSPORTS FLUVIAUX	287
INTRODUCTION	289

CHAPITRE 1. — LE CONTRAT DE TRANSPORT FLUVIAL	295
SECTION 1. — Conclusion du contrat	296
§ 1. — <i>Echange des consentements</i>	296
§ 2. — <i>Etablissement des documents de transport</i>	301
SECTION 2. — Exécution du contrat	303
§ 1. — <i>Prise en charge de la marchandise</i>	303
§ 2. — <i>Déplacement de la marchandise</i>	306
§ 3. — <i>Livraison</i>	307
SECTION 3. — Réparation des dommages	308
§ 1. — <i>Constatation et dénonciation des dommages</i>	308
§ 2. — <i>Etendue de la responsabilité</i>	308
SECTION 4. — Contentieux	310
CHAPITRE 2. — L'ORGANISATION DES TRANSPORTS FLUVIAUX	312
SECTION 1. — L'organisation administrative	312
SECTION 2. — L'exercice de l'activité de transport fluvial	317
SECTION 3. — Le statut des bateaux de navigation intérieure	322
TITRE 6. — LES TRANSPORTS MULTIMODAUX	325
INTRODUCTION	327
CHAPITRE 1. — LES TRANSPORTS RAIL-ROUTE	329
CHAPITRE 2. — LES TRANSPORTS MULTIMODAUX INTERNATIONAUX	332
SECTION 1. — L'absence de règles uniformes impératives palliée par les règles CNUCED/CCI	332
SECTION 2. — La prise en considération du transport multimodal par les conventions internationales unimodales	334
SECTION 3. — La pratique du connaissance direct	338

DEUXIÈME PARTIE

LE TRANSPORT DE PERSONNES

TITRE PRÉLIMINAIRE. — PRÉSENTATION DU TRANSPORT DE PERSONNES	343
TITRE 1. — L'ORGANISATION DU TRANSPORT DE PERSONNES	347
INTRODUCTION	349
CHAPITRE 1. — LES TRANSPORTS URBAINS ET NON URBAINS	351
SECTION 1. — Les transports privés	352
SECTION 2. — Les transports publics régis par le décret du 16 août 1985	353
§ 1. — <i>Classification et organisation</i>	353
§ 2. — <i>Accès à la profession</i>	355
SECTION 3. — Les transports publics dérogatoires	356
SECTION 4. — L'organisation propre aux transports en Ile-de-France	358
CHAPITRE 2. — TRANSPORTS INTERNATIONAUX ET CABOTAGE	360
CHAPITRE 3. — LES AGENCES DE VOYAGES	364
TITRE 2. — LE CONTRAT DE TRANSPORT DE PERSONNES	367
INTRODUCTION	369
CHAPITRE 1. — CONCLUSION DU CONTRAT	373
SECTION 1. — Moment de la conclusion du contrat	373
SECTION 2. — Fixation du prix	375
SECTION 3. — Titres de transport	377

CHAPITRE 2. — EXÉCUTION DU CONTRAT	381
SECTION 1. — Les obligations du voyageur	381
§ 1. — Paiement du prix du transport	381
§ 2. — Discipline du voyageur	383
SECTION 2. — Les obligations du transporteur	384
CHAPITRE 3. — RÉPARATION DES DOMMAGES	386
SECTION 1. — Régime légal de responsabilité des transporteurs terrestres	386
§ 1. — L'obligation de sécurité	387
§ 2. — Libération du transporteur	390
§ 3. — Indemnisation des dommages corporels	393
§ 4. — Indemnisation des retards	394
SECTION 2. — Régime légal de responsabilité des transporteurs aériens	395
§ 1. — Domaine de l'obligation de sécurité en transport aérien	396
§ 2. — Conditions de la responsabilité	398
§ 3. — Réparation des dommages	400
§ 4. — Contentieux de l'action en responsabilité	404
CHAPITRE 4. — TRANSPORT DE BAGAGES	407
CHAPITRE 5. — CONTENTIEUX	413
SECTION 1. — Titulaires du droit d'action	413
SECTION 2. — Prescription	414
SECTION 3. — Compétence	414
Index alphabétique	417
Table des matières	429



Barthélémy Mercadal, agrégé des facultés de droit, est professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, directeur scientifique de l'Institut du droit international des transports (IDIT) - Rouen.

Le droit des transports est étroitement lié à l'activité économique ; ses applications croissent au fur et à mesure de son développement. Le déplacement des marchandises comme des personnes exposant naturellement celles-ci à des risques de dommages divers, le transport génère un abondant contentieux.

Le régime de réparation de ces dommages est donc la pierre angulaire du droit des transports. Caractérisé par des solutions spécifiques tant au regard de l'imputabilité des dommages et du montant de la réparation que de l'exercice de l'action en indemnisation, il reste néanmoins profondément ancré dans le droit commun des contrats. Étudier le droit des transports revient donc, pour une large part, à appliquer les règles générales des contrats à un contrat particulier.

Le droit des transports est aussi une illustration d'un certain dirigisme économique. Le droit de procéder au déplacement des marchandises et des personnes n'est pas ouvert à tous et en toute circonstance. Il y a donc lieu de mesurer la liberté économique de transporter, largement déterminée aujourd'hui par les prescriptions de la Communauté européenne, instituée par le Traité de Rome.

Ouvrage de référence, ce Précis constitue un outil indispensable pour les étudiants et pour tous ceux qui, pour des raisons professionnelles, par exemple, s'intéressent à la matière.

